Vos points de contact

Tester l'éligibilité de votre logement

Après avoir vérifié que votre logement est éligible à la fibre, contactez le fournisseur d'accès Internet de votre choix afin de connaître l'éligibilité de ses offres,

www.tarnfibre.fr/test-deligibilite

Projets immobiliers

Tous les logements individuels ou nouveaux programmes immobiliers doivent être déclarés dès la validation du permis de construire,

https://immobilier-neuf.xpfibre.com/

Dommages réseaux

Permet de signaler un équipement de réseau de fibre optique endommagé sur la voie publique (poteau, armoire, boîtier, câbles..)

www.tarnfibre.fr/declaration-dommages-reseaux/38

FAQ - Une Question ?

Pour consulter les réponses aux questions les plus fréquentes,

www.tarnfibre.fr/une-question

TARN FIBRE SAS, 6 000 000 EURO - 124 BD DE VERDUN, 92400 COURBEVOIE, RCS Nanterre 853 093 169 - SIRET 85309316900011 - avril 2024

La Fibre est dans votre commune !

N'attendez plus pour profiter des performances du très haut débit au quotidien

Le réseau de fibre optique déployé par Tarn Fibre est ouvert à la commercialisation sur votre commune. Pour souscrire un abonnement Internet très haut débit et bénéficier de services numériques performants, contactez un opérateur de votre choix.

bouygues · free · free PRO · orange · RED by SFR · SFR · Sosh

Des questions sur la fibre ? Consultez le site ***tarnfibre.fr***